

CATALOGUE:
95-525

c-3



1961 CENSUS OF CANADA RECENSEMENT DU CANADA

Series **CT** Série

Population and housing characteristics by census tracts

Caractéristiques de la population et du logement par secteur de recensement

KITCHENER

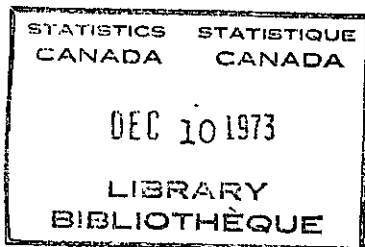
BULLETIN CT—10

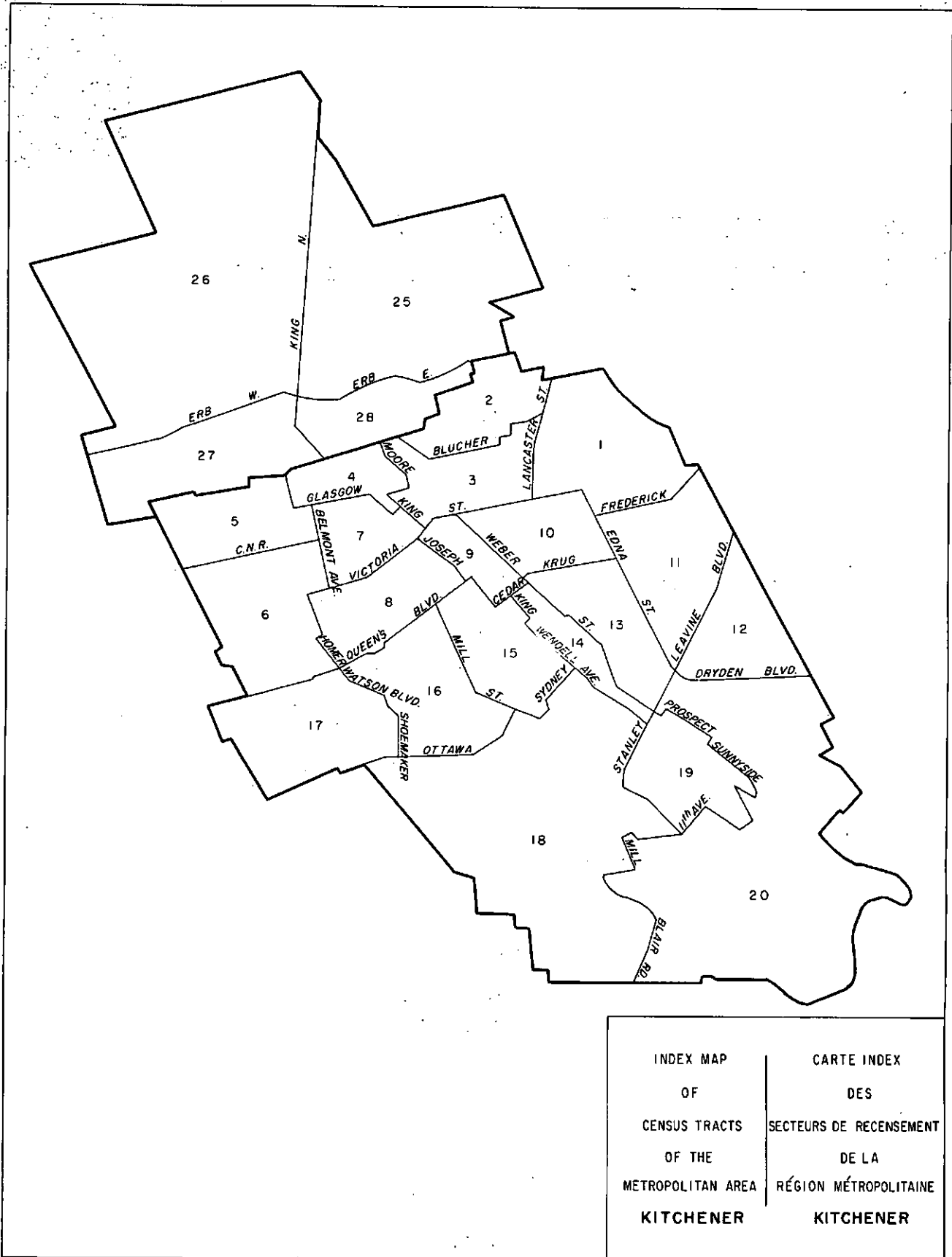
14-5-63

50 cents

Published by Authority of
The Minister of Trade and Commerce

Publication autorisée par
le ministre du Commerce





INTRODUCTION

BNGI
6904403

Basic population and housing data from the 1961 Census are presented in this report by census tracts. Included with the population characteristics are details of family and household composition and classifications of the labour force segment of the population.

Census tracts are designed to be relatively uniform in area and population, and such that each is fairly homogeneous with respect to economic status and living conditions. They are established in co-operation with local authorities, and wherever possible, local census tract committees are formed to delineate the areas.

The census data available for these statistical units are of value in comparisons of social and economic factors within an urban community which may not be revealed in totals for the city or metropolitan area as a whole. This basic information provides background material for local surveys and is of value, also, in disclosing trends within a community.

Tract boundaries have been established with the intention that comparisons may be possible from census to census. In some cases, however, changes in boundaries or renumbering may become necessary due to annexation of territory to a city, large increases in population requiring subdivision of existing tracts, or the need for consolidation of tracts to form more homogeneous units. A statement showing the 1951 and 1956 tract numbers for the corresponding areas in 1961 is included on the last page of the report for each city for which changes have been necessary in 1961.

Cities for which 1961 Census data are available on the basis of census tracts are as follows: St. John's, Nfld.; Halifax, N.S.; Saint John, N.B.; Montreal, Quebec, Sherbrooke and Three Rivers, Que.; Hamilton, Kingston, Kitchener, London, Oshawa, Ottawa, Sudbury, Toronto and Windsor, Ont; Winnipeg, Man.; Regina and Saskatoon, Sask.; Calgary and Edmonton, Alta.; Vancouver and Victoria, B.C. For most of these cities the tracts have been extended to include part or all of the metropolitan area.

For identification purposes, an index map inside the front cover outlines the relative locations of the 1961 Census tracts. Explanations of the census terms used in the tables are included on the final pages of the report.

Tables

- Table 1. General population characteristics
- Table 2. Household, family, and dwelling characteristics
- Table 3. Characteristics of the labour force population

Le présent rapport contient, par secteur de recensement, les données de base relatives à la population et à l'habitation suivant le recensement de 1961. Il contient, en plus des caractéristiques de la population, des détails sur la composition des familles et des ménages et des répartitions de la population qui fait partie de la main-d'oeuvre.

Les secteurs de recensement sont conçus de façon qu'ils aient à peu près la même étendue et la même population et que chacun soit suffisamment homogène quant à la situation économique et les conditions de vie. Ils ont été établis en collaboration avec les autorités locales et, là où il a été possible de le faire, des comités locaux ont été créés et chargés de les délimiter.

Les données de recensement obtenues de ces subdivisions statistiques sont utiles dans les comparaisons entre les facteurs sociaux et économiques au sein d'une collectivité urbaine, que les chiffres relatifs à une cité ou à une zone métropolitaine entière pourraient ne pas révéler. Ces renseignements fournissent un point de départ utile à des enquêtes locales et contribuent à révéler les tendances dans une collectivité.

Les limites des secteurs ont été établies en vue de comparaisons possibles d'un recensement à l'autre. Dans certains cas, toutefois, en raison de l'annexion de territoire à une cité, d'une forte augmentation de la population nécessitant la subdivision des secteurs existants et de la nécessité de fusionner certains secteurs en vue d'obtenir des subdivisions homogènes, il a fallu modifier les limites des secteurs ou renuméroter ceux-ci. A la dernière page du rapport on trouvera, pour chaque cité où il a fallu faire des changements en 1961, un exposé qui donne les numéros des secteurs de recensement de 1951 et 1956 qui correspondent à ceux de 1961.

Les cités dont les chiffres du recensement de 1961, par secteur, sont disponibles sont: St-Jean (T.-N.); Halifax (N.-É.); Saint-Jean (N.-B.); Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières (P.Q.); Hamilton, Kingston, Kitchener, London, Oshawa, Ottawa, Sudbury, Toronto et Windsor (Ont.); Winnipeg (Man.); Regina et Saskatoon (Sask.); Calgary et Edmonton (Alb.); Vancouver et Victoria (C.-B.). Dans la plupart des cas, les secteurs ont été étendus de façon qu'ils englobent, en partie ou en entier, la zone métropolitaine.

Pour fins d'identification, on trouvera à l'intérieur de la couverture avant une carte-index indiquant la situation relative des secteurs de recensement de 1961 et, aux dernières pages du rapport, une explication des termes employés dans les tableaux.

Tableaux

- Tableau 1. Caractéristiques générales de la population
- Tableau 2. Caractéristiques du ménage, de la famille et du logement
- Tableau 3. Caractéristiques de la population faisant partie de la main-d'oeuvre

Tableau 2. Caractéristiques du ménage, de la famille et du logement par secteur de recensement, zone métropolitaine de recensement de Kitchener, 1961

Table with columns for 'Kitchener, city - cité', 'Waterloo, c.', and 'Caractéristiques du ménage, de la famille et du logement'. Rows list various demographic and housing metrics such as population, family size, and housing types across different census sectors.

EXPLANATIONS OF CENSUS TERMS

Note: In the column headings of all tables, c.=city; t.=town; vl.=village; mun.=municipality; par.=parish; twp.=township.

Table 1. — General population characteristics

Population totals. — The 1956 population figures are based on the areas as of the 1961 Census, and thus are comparable with the 1961 counts in cases where census tract boundaries have changed.

Age. — Age classifications are based on a definition which specifies completed years of age at last birthday prior to the census date, June 1, 1961.

Marital status. — Totals shown under the heading "married" include all married persons whether living together or living apart for any reason, unless a divorce has been obtained.

Period of immigration. — The period "1956-1961" includes the first five months only of 1961.

Ethnic group. — In the census, a person's ethnic group is traced through his father. In 1961, each person was asked the question: "To what ethnic or cultural group did you or your ancestor (on the male side) belong on coming to this continent?" The language spoken at that time by the person or by his paternal ancestor was used as an aid in the determination of the person's ethnic group. Special instructions were provided when the language criterion was not applicable. Note that British Isles includes English, Irish, Scottish and Welsh, and that Scandinavian includes Danish, Icelandic, Norwegian and Swedish.

Official language. — Under the heading "Official language" is included the number of persons who reported that they were able to speak either English or French or both of these languages. It should be noted that persons indicated as speaking "English only" or "French only" may speak other languages.

Religion. — In the 1961 Census, enumerators were instructed to record the specific religious body, denomination, sect or community reported in answer to the question: "What is your religion?" Enumerators were instructed, also, to accept without question the denominations reported by respondents. They were to inquire more fully when "Christian", "Protestant", "Believer", etc., were reported but were to accept these if a specific denomination could not be given. If the person stated he had no religion, the entry "None" was recorded.

School attendance and years of schooling. — A person was considered as attending school if his main day-time activity at any time between September, 1960 and the census date of June 1, 1961 was attending an elementary or secondary school, university, or an institution providing an equivalent type of general education. Kindergarten was included with elementary schools. In this table, the highest grade attended is shown for the population five years of age and over attending and not attending school.

Table 2. — Household, family and dwelling¹ characteristics

Dwelling. — For census purposes a dwelling is a structurally separate set of living quarters, with a private entrance either from outside the building or from a common hall inside. The entrance must not be through anyone else's living quarters.

Household. — A household consists of a person or group of persons occupying one dwelling. It usually consists of a family group, with or without lodgers, employees, etc. However, it may consist of a group of unrelated persons, of two or more families sharing a dwelling, or of one person living alone. Every person is a member of some household and the number of households equals the number of occupied dwellings.

Family. — A family consists of a husband and wife (with or without children who have never married) or a parent, with one or more children never married, living together in the same dwelling.

Children in families. — Unmarried sons and daughters 24 years of age and under, living at home, are classified as "children in families". However, all sons and daughters who have never married and are living at home, regardless of age, are considered to be members of the family.

Single detached dwelling. — This type of dwelling is commonly called a "single house". It contains only one dwelling unit which is completely separated on all sides from any other dwelling or structure.

¹ Data relating to occupied dwellings are based on a 20 p.c. sample of dwellings from which hotels, large lodging houses, institutions, camps, and other collective-type dwellings are excluded. Due to sampling variation, estimates of less than 100 for dwelling characteristics are not shown but are indicated by the symbol (--).

EXPLICATIONS DES TERMES DE RECENSEMENT

Nota: Aux en-têtes des colonnes de tous les tableaux, c.=cité; v.=ville; vl.=village; mun.=municipalité; par.=paroisse; cant.=canton.

Tableau 1. — Caractéristiques générales de la population

Chiffres de la population. — Les chiffres de la population de 1956 reposent sur les mêmes subdivisions qu'au recensement de 1961; on peut donc les comparer avec ceux de 1961 là où les limites des secteurs de recensement ont été modifiées.

Âge. — Le classement suivant l'âge repose sur une définition qui précise qu'il s'agit du nombre d'années révolues au dernier anniversaire antérieur à la date du recensement (1er juin 1961).

État matrimonial. — Les chiffres donnés sous la rubrique "mariés" comprennent toutes les personnes mariées vivant ensemble ou, pour quelque raison, à part de leur conjoint, à moins qu'elles aient obtenu un divorce.

Période d'immigration. — La période "1956-1961" comprend les cinq premiers mois de 1961 seulement.

Groupe ethnique. — Au recensement, le groupe ethnique d'une personne se détermine d'après l'ancêtre paternel. En 1961, on a posé à chaque personne la question: "A quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ascendant paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique?" La langue que la personne, ou son ancêtre paternel, parlait à ce moment-là a aidé à déterminer son groupe ethnique. Des directives spéciales visaient les cas où la langue ne pouvait servir de critère. A retenir que les Îles Britanniques comprennent les Anglais, les Irlandais, les Écossais et les Gallois et que les Scandinaves comprennent les Danois, les Islandais, les Norvégiens et les Suédois.

Langue officielle. — Sont groupées sous la rubrique "langue officielle" les personnes qui ont déclaré pouvoir parler le français ou l'anglais ou les deux. A remarquer que les personnes qui ont déclaré parler "anglais seulement" ou "français seulement" peuvent parler d'autres langues.

Religion. — Au recensement de 1961, l'agent recenseur devait inscrire la religion, la confession ou la secte déclarée en réponse à la question: "Quelle est votre religion?" Il devait aussi noter, sans demander de précision, la religion déclarée. Il devait demander plus de précisions si la personne se déclarait "chrétienne", "protestante" ou "croyante", etc., mais accepter ces désignations si elle ne pouvait préciser davantage. Si la personne déclarait n'avoir aucune religion la réponse était inscrite sous "aucune".

Fréquentation scolaire et années d'école. — Une personne fréquentait l'école si, à un moment quelconque, entre septembre 1960 et le 1er juin 1961, date du recensement, sa principale activité durant le jour avait été la fréquentation d'une école élémentaire ou secondaire, d'une université ou d'une maison donnant un enseignement général équivalent. Les jardins d'enfants étaient inclus avec les écoles élémentaires. Dans ce tableau, la dernière année d'études atteinte est donnée pour la population âgée de cinq ans et plus, fréquentant et ne fréquentant pas l'école.

Tableau 2. — Caractéristiques générales du ménage, de la famille et du logement¹

Logement. — Pour les fins du recensement, un logement est une série de locaux d'habitation distincts quant à la structure et ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un endroit commun à l'intérieur. L'entrée doit pouvoir donner accès au logement sans obliger à passer par les locaux d'habitation d'une autre personne.

Ménage. — Un ménage, c'est la personne ou le groupe de personnes occupant un logement. C'est ordinairement une famille avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer d'un groupe de personnes non apparentées, de deux familles ou plus partageant le même logement ou d'une personne vivant seule. Toute personne est membre d'un ménage quelconque et le nombre de ménages est égal à celui des logements occupés.

Famille. — Une famille se compose d'un époux et de son épouse (avec ou sans enfants non encore mariés) ou de l'un des deux avec un ou plusieurs enfants non encore mariés, et demeurant ensemble dans le même logement.

Nombre d'enfants dans les familles. — Les fils et les filles non mariés âgés de 24 ans et demeurant à la maison sont classés comme "enfants dans les familles". Toutefois, tous les fils et les filles non encore mariés et demeurant à la maison sont considérés, quel que soit leur âge, comme membres de la famille.

Logement simple détaché. — Ce genre de logement est communément appelé "maison simple". Il ne contient qu'un seul logement complètement isolé, de tous côtés, de tout autre logement ou construction.

¹ Les chiffres relatifs aux logements occupés sont fondés sur un échantillon de 20 p. 100 des logements dont sont exclus les hôtels, les grandes maisons de chambres, les institutions, les camps et autres logements collectifs du genre. En raison des variations dues à l'échantillonnage, les estimations de moins de 100 ne paraissent pas mais sont indiquées par le signe conventionnel (--).

"Crowded" dwelling. — For census purposes, a "crowded" dwelling is defined as one in which the number of persons exceeds the number of rooms occupied.

Tenure. — A dwelling is classified as "owned" (even though mortgaged) if it belongs to some member of the household; otherwise, it is classified as "rented" whether or not a specified rent is paid.

Values and mortgages. — Items relating to values and mortgages apply to owner-occupied single detached non-farm dwellings. Value refers to the amount expected if the dwelling were sold to a willing buyer.

Rents. — Rents apply to all rented non-farm dwellings regardless of type, and refer to the amount of cash (or contract) rent paid or payable for the month of May, 1961.

Length of occupancy. — Refers to the period during which the head of the household has continuously occupied the dwelling.

In need of major repair. — A dwelling is classified as in need of major repair if it is in a seriously run-down or neglected condition and shows one or more major structural deficiencies.

Exclusive use of facilities. — The members of a household are considered to have exclusive use of facilities if these facilities are not shared by members of any other household.

Table 3. — Characteristics of the labour force population

Labour force. — The 1961 Census labour force includes all persons, 15 years of age and over, who were reported as having a job of any kind, either part-time or full-time (even if they were not at work) or were reported as looking for work, during the week prior to enumeration.

In urban localities the major portion of the enumeration extended over the first two weeks in June and in rural areas over the first three weeks.

The labour force figures in this report include all persons in the labour force as defined above except those reported as seeking their first job during the week prior to enumeration.

Occupation division. — Persons in the labour force who had a job during the week prior to enumeration were asked to state the kind of work in which they were engaged in that period. Those with two or more jobs were asked to report the occupation at which they worked the greatest number of hours. Persons looking for work during the week prior to enumeration were asked to give the occupation followed when last employed. The occupation divisions are comprised of individual classes based mainly on the kind of processes performed and the kind of material worked upon regardless of the nature of business of the establishment in which it is carried on. For example, all carpenters, whether employed in construction, manufacturing or other industries are classified in the Census under the "Craftsmen, Production Process and Related Workers" division of occupations.

It should be noted that "Primary" occupations include "Farmers and Farm Workers", "Loggers and Related Workers", "Fishermen, Trappers and Hunters" and "Miners, Quarrymen and Related Workers". The group of "Labourers" includes workers in "unskilled" occupations except those in "Primary" occupations. Excluded also from the "Labourers" category are longshoremen and other freight handlers; and sectionmen and trackmen who are included in the "Craftsmen, Production Process and Related Workers" division. The occupation divisions shown do not add to the labour force totals due to "not stated" cases.

Wage and salary income. — By wage and salary income is meant the total amount of money received by wage-earners as cash wages and salary, Armed Forces' and Reserve Units' pay, commission, tips or piece-rate payments from all employers during the 12 months prior to June, 1961, before deductions for such items as income tax, unemployment insurance, medical plans, union dues, pension plans or insurance plans. Value of free room and board and reimbursement for travel or other expense are not included. The earnings groups shown do not add to total wage-earners due to "no cash earnings" and "not stated" cases.

The "average" wage and salary income shown in Table 3 is obtained by dividing the aggregate earnings for wage-earners in each census tract by the number of wage-earners with stated earnings in that tract. It should be noted that average earnings reflect the dependency of earnings on the number of weeks of employment and the number of hours usually worked, especially in the case of female wage-earners, since a greater proportion of females than males are engaged in part-time employment.

Logement "surpeuplé". — Pour les fins du recensement, un logement est "surpeuplé" lorsque le nombre de personnes y surpasse le nombre de pièces occupées.

Mode d'occupation. — Un logement est classé comme étant celui du "propriétaire" (même s'il y a des hypothèques) s'il appartient à quelque membre du ménage; autrement, il est classé comme un logement de "locataire" qu'un certain loyer soit payé ou non.

Valeurs et hypothèques. — Les articles relatifs à la valeur et aux hypothèques s'appliquent aux logements non agricoles simples détachés occupés par leur propriétaire. La valeur s'entend du prix qu'on pourrait obtenir du logement s'il était vendu à un acheteur consentant.

Loyer. — Le loyer s'applique à tous les logements non agricoles loués, indépendamment du genre, et désigne la somme comptant (ou en vertu d'un contrat) versée ou à verser à titre de loyer pour le mois de mai 1961.

Durée d'occupation. — Il s'agit de la période durant laquelle le chef du ménage a habité le logement sans interruption.

Besoin de réparations importantes. — Un logement a besoin de réparations importantes s'il est dans un état fortement décrépit ou négligé et révèle une ou plusieurs défectuosités de structure.

Usage exclusif des commodités. — Les membres d'un ménage jouissent de l'usage exclusif des commodités si celles-ci ne sont pas partagées par les membres d'un autre ménage.

Tableau 3. — Caractéristiques de la population faisant partie de la main-d'oeuvre

Main-d'oeuvre. — La main-d'oeuvre recensée en 1961 comprenait toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont été inscrites comme ayant un emploi quelconque, à temps partiel ou de plein temps (même si elles n'étaient pas au travail) ou comme ayant cherché du travail la semaine précédant le dénombrement.

Dans les localités urbaines, le dénombrement a été fait en majeure partie durant les deux premières semaines de juin, et, dans les régions rurales, durant les trois premières.

Les chiffres relatifs à la main-d'oeuvre contenus dans le présent rapport comprennent toutes les personnes qui, suivant la définition ci-dessus, faisaient partie de la main-d'oeuvre sauf celles qui, durant la semaine précédant le dénombrement, étaient en quête de leur premier emploi.

Division professionnelle. — Les personnes qui, durant la semaine ayant précédé le dénombrement, faisaient partie de la main-d'oeuvre ont été priées de déclarer la nature de leur travail durant cette semaine. Celles qui avaient deux emplois ou plus devaient déclarer celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures. Les personnes qui avaient cherché du travail durant la semaine ayant précédé le dénombrement devaient déclarer leur dernier emploi. Les divisions professionnelles se composent de diverses catégories basées principalement sur la nature du travail accompli et des matières employées, indépendamment du genre d'entreprise de l'établissement où ce travail est exécuté. Par exemple, tous les charpentiers, employés dans la construction, la fabrication ou dans d'autres industries; sont classés dans la division professionnelle de recensement intitulée "ouvriers de métiers, artisans, ouvriers à la production et travailleurs assimilés".

A noter que les professions "primaires" comprennent les "agriculteurs et travailleurs agricoles", les "bûcherons et travailleurs forestiers", les "pêcheurs, trappeurs et chasseurs" et les "mineurs, carriers et travailleurs assimilés". Le groupe des "manoeuvres" comprend les travailleurs dans des professions "non spécialisées" sauf ceux des professions "primaires". Sont de même exclus de la catégorie "manoeuvres", les débardeurs et autres manutentionnaires, et les cantonniers et les poseurs de rail qui sont versés dans la division "ouvriers de métiers, artisans, ouvriers à la production et travailleurs assimilés". Les totaux relatifs aux divisions professionnelles diffèrent de ceux de la main-d'oeuvre en raison des cas "non déclarés".

Revenu provenant des salaires. — On entend par revenu provenant des salaires la somme totale reçue par les salariés en salaires et traitements, la solde des forces armées et des unités de réserve, les commissions, les pourboires ou la rémunération à la pièce de tous les employeurs durant les 12 mois antérieurs à juin 1961, avant déductions pour impôt sur le revenu, assurance-chômage, plans de soins médicaux, cotisations syndicales et régimes de pension ou d'assurances. Le valeur de la chambre et de la pension et les remboursements de frais de déplacement ou autres ne sont pas inclus. Les catégories de gains indiquées diffèrent du chiffre total des salariés en raison des cas "aucun gain comptant" et "non déclarés".

On obtient le revenu "moyen" provenant des salaires (tableau 3) en divisant l'ensemble de la rémunération des salariés dans chaque secteur de recensement par le nombre de salariés qui, dans ce secteur, y ont déclaré des gains. Il faut observer que la moyenne des gains est en fonction du nombre de semaines d'emploi et du nombre d'heures ordinairement ouvrées, surtout dans le cas des femmes parce qu'une plus forte proportion de celles-ci que chez les hommes travaillent à temps partiel.

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada



1010019702